



Fongicide agricole Nova™ 40W

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

1. Identification du produit :

Nom du produit : Fongicide agricole Nova 40W

Utilisation du produit : *Nova 40W est un fongicide systémique à action préventive et curative. Il sert à traiter un certain nombre de maladies fongiques dans plusieurs cultures de fruits, de légumes et de plantes ornementales.*

No d'identification GMID : 173237

Date d'entrée en vigueur : 09-03-20

Fournisseur :

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1st Street SW,
Calgary, Alberta

Canada, T2P 5H1

www.dowagro.ca

Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires

2. Composition :

Composant	Numéro CAS	% (en masse)
Myclobutanile	88671-89-0	40,0
Kaolinite	1332-58-7	>= 1,5 - <= 39,8
Polysilicate de calcium	1344-95-2	4,0
Dioxyde de titane	13463-67-7	1,1
Silice cristalline (quartz)	14808-60-7	0,4
Différence		>= 14,7 - <= 53,0

Remarque : Les ingrédients énumérés ci-dessus sont ceux qui entrent dans la composition de la préparation et non ceux qui forment l'emballage hydrosoluble, lesquels ne sont pas considérés comme étant dangereux selon la définition de l'OSHA.

3. Renseignements sur les dangers :

Aperçu des risques :

Poudre de couleur ocre dégageant une faible odeur. Peut causer une irritation des yeux avec lésion de la cornée. Peut causer une irritation de la peau.

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Peut provoquer une irritation oculaire modérée. Peut provoquer des lésions cornéennes modérées.

Contact cutané : Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Absorption cutanée : Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Ingestion : Faible toxicité par ingestion. Les petites quantités ingérées par suite de manipulation normale ne devraient pas causer de lésion; toutefois, l'ingestion de quantités plus grandes pourrait en causer.

Inhalation : La poussière peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et des poumons.

4. Premiers soins :

Yeux : Tout en tenant les paupières ouvertes, rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

Peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

Ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau à la personne si elle est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à



En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

moins d'indication contraire par le centre antipoison ou le médecin. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si la personne ne respire plus, appeler un intervenant ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle; si c'est par bouche-à-bouche, porter une protection (masque de poche, etc.).

Note au médecin :

Peut causer des symptômes de type asthmatique (voies aériennes réactives). Les bronchodilatateurs, les expectorants, les antitussifs ou les corticostéroïdes peuvent être utiles. Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir avec soi la fiche signalétique et, si disponible, le contenant ou l'étiquette du produit au moment d'appeler un centre antipoison ou un médecin ou d'aller subir des traitements.

État de santé aggravé par l'exposition : Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistante.

Protection pour les premiers répondants : Les premiers répondants doivent se protéger et utiliser les vêtements de protection recommandés (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe un potentiel d'exposition, consulter la section 8 pour obtenir des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié.

5. Mesures de lutte contre le feu :

Point d'éclair : Sans objet

Limites d'inflammabilité : Sans objet

Température d'inflammation spontanée : Sans objet

Agents d'extinction : L'eau en brouillard ou pulvérisée en fines gouttelettes, du CO₂, de la poudre chimique ou de la mousse.

Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu. Les mousses de synthèse polyvalentes (incluant l'AFFF) ou les mousses protéiniques sont préférables, si disponibles. On peut également utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C.). **Techniques de lutte contre l'incendie :** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Inonder avec de l'eau pour refroidir et prévenir une réinflammation. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu. Pour les petits feux, on peut utiliser des extincteurs portatifs à poudre chimique ou au dioxyde de carbone. L'application avec force d'agents extincteurs peut entraîner un risque d'explosion de poussières. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Contenir l'eau ayant servi à lutter contre l'incendie, si c'est possible. L'eau ayant servi à lutter contre l'incendie, si elle n'est pas contenue, pourrait causer des dommages à l'environnement. Consulter les sections «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Matériel spécial de lutte contre l'incendie : Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour connaître l'équipement de protection à utiliser dans les situations post-incendie ou de nettoyage, voir les sections appropriées.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Ne pas laisser les poussières



En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

s'accumuler. En suspension dans l'air, les poussières peuvent constituer un danger d'explosion. Réduire au minimum les sources d'inflammation. Si les couches de poussières sont exposées à des températures élevées, elles peuvent prendre feu spontanément.

Produits de combustion dangereux : Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : oxydes d'azote, cyanure d'hydrogène, chlorure d'hydrogène, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel :

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement : Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements - Balayer. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements : Contacter CANUTEC au (613) 996-6666, de même que les autorités locales.

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8, Normes d'exposition/Protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir la section 12, Informations écologiques.

7. Manipulation et entreposage :

Manipulation

Manipulation générale : Pour permettre une manutention sécuritaire du produit, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Garder hors de la portée des enfants. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières ni les bruines. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser en présence d'une ventilation adéquate. Bien se laver après manipulation.

Entreposage

Entreposer dans un endroit sec. Entreposer dans le contenant d'origine. Ne pas entreposer ce produit avec de la nourriture humaine, de la nourriture animale, des produits pharmaceutiques ou des sources d'approvisionnement en eau potable.

8. Normes d'exposition, protection individuelle et limites d'exposition :

Limites d'exposition :

Composant	Liste	Type	Valeur
Myclobutanile	IHG de Dow	TWA	0,5 mg/M ³
Silice cristalline (quartz)	CAD AB OEL	TWA	0,1 mg/m ³
	CAD ON OEL	Particules inhalables. TWA	0,10 mg/M ³
	ACGIH	Fraction inhalable. TWA	0,025 mg/M ³
	OEL (QUE)	Fraction inhalable. TWA	0,1 mg/m ³
	CAD BC OEL	Poussières inhalables. TWA	L'exposition doit être réduite au minimum. 0,025 mg/M³
Polysilicate de calcium	OEL (QUE)	Fraction inhalable. TWA	10 mg/M ³
	CAD AB OEL	Poussières totales.	10 mg/M ³
	CAD ON OEL	TWA	10 mg/M ³
		Poussières totales	



En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

	ACGIH	TWA	10 mg/m ³ Cette valeur est pour des particules ne contenant pas d'amiante et <1 % de silice cristalline.
	CAD BC OEL	TWA Fraction inhalable	3 mg/M³
	CAD BC OEL	TWA Poussières	10 mg/M ³
	OEL (QUE)	totales TWA Poussières totales	10 mg/M ³
Kaolinite	OEL (QUE)	TWA Poussières	10 mg/M ³
	CAD AB OEL	totales TWA	2 mg/M ³
	CAD BC OEL	Particules inhalables. TWA	2 mg/M ³
	CAD ON OEL	Inhalable. TWA	2 mg/M ³
	ACGIH	Inhalable. TWA Fraction inhalable.	2 mg/M ³ Cette valeur est pour des particules ne contenant pas d'amiante et <1 % de silice cristalline.
	CAD MB OEL		1 mg/m ³
	OEL (QUE)	TWA Fraction inhalable. TWA Poussières inhalables.	5 mg/M ³
Dioxyde de titane	OEL (QUE)	TWA Poussières inhalables.	10 mg/M ³
	CAD ON OEL	TWA Poussières totales	10 mg/M ³
	ACGIH	TWA	10 mg/M ³
	CAD AB OEL	Poussières	10 mg/M ³
	CAD BC OEL	totales TWA	3 mg/M ³
	CAD BC OEL	TWA TWA Fraction inhalable.	10 mg/M ³
	OEL (QUE)	TWA Poussières totales TWA Poussières totales	10 mg/M ³

En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

Mesures d'ingénierie : Utiliser des mesures techniques pour maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des valeurs limites d'exposition ou des guides applicables. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Protection respiratoire : Porter une protection respiratoire si la valeur limite d'exposition ou des guides applicables risquent d'être dépassés. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire ou une sensation d'inconfort se manifestent, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. En milieu poussiéreux ou brumeux, porter un respirateur à particules homologué. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces : cartouche anti-vapeurs organiques avec filtre à particules.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection des mains : Porter des gants imperméables au produit. Les exemples de matières recommandées pour les gants comprennent : le néoprène, le nitrile et le chlorure de polyvinyle (PVC ou vinyle). **AVIS** : Le choix d'un type de gant spécifique pour une application particulière et une durée d'utilisation doit aussi tenir compte de tous les facteurs professionnels pertinents, tels que, sans s'y limiter : autres produits chimiques pouvant être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions potentielles du corps aux matières constituant le gant, ainsi que des instructions/spécifications du fournisseur de gants.

Yeux : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

9. Propriétés physiques et chimiques :

Point d'ébullition : Sans objet

Pression de vapeur : Sans objet

Volatilité : 0%

pH : De 7,5 à 8,5 (en tant que suspension aqueuse)

Aspect : Solide en poudre de couleur ocre

Odeur : Légère

Coefficient de répartition eau/huile : indisponible

Masse volumique apparente : De 300 à 350 kg/m³

Vitesse d'évaporation : Sans objet

Solubilité dans l'eau : Se disperse

Viscosité : Sans objet

Seuil olfactif : Indisponible

Point de fusion : Indisponible

10. Stabilité et réactivité :

Stabilité : Stable dans des conditions d'entreposage recommandées.

Conditions à éviter : L'ingrédient actif se décompose à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. Éviter l'humidité. Éviter le soleil direct.

Incompatibilité : Éviter le contact avec : Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, cyanure d'hydrogène et oxydes d'azote.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas

11. Données sur la toxicité :



En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

Absorption cutanée : La DL₅₀ pour l'absorption cutanée n'a pas été déterminée. Pour l'ingrédient actif, la DL₅₀ (lapin) est >5 000 mg/kg.

Ingestion : La DL₅₀ pour une dose orale unique n'a pas été établie. Pour l'ingrédient actif, la DL₅₀ (rat femelle) est 3 129 mg/kg.

Inhalation : La CL₅₀ n'a pas été déterminée. Pour l'ingrédient actif, la CL₅₀, 4 h, aérosol (rat) est >5.88 mg/L. Il n'y a eu aucune mortalité à cette concentration.

Sensibilisation : Pour l'ingrédient actif, n'a pas causé de réactions cutanées allergiques chez les cochons d'Inde testés.

Toxicité à doses répétées : Pour l'ingrédient actif, chez les animaux, on a constaté des effets sur les organes suivants : foie, testicules, glandes surrénales, reins et glande thyroïde. Des expositions excessives répétées à la silice cristalline peuvent causer une silicose, une maladie évolutive et invalidante des poumons.

Toxicité chronique et cancérogénicité : L'ingrédient actif n'a pas causé de cancer chez les animaux de laboratoire. La silice cristalline a causé le cancer chez les animaux de laboratoire et l'être humain. Dans deux études menées sur des rats durant toute leur vie, l'inhalation de dioxyde de titane a provoqué une fibrose et des tumeurs aux poumons. Les effets seraient attribuables à la surcharge du mécanisme normal de dégagement des voies respiratoires causée par les conditions extrêmes des études. Les travailleurs exposés au dioxyde de titane dans le lieu de travail n'ont montré aucune incidence anormale de maladies respiratoires chroniques ou de cancer du poumon. Dans des études sur l'administration à vie de dioxyde de titane dans la nourriture, cette substance ne s'est pas révélé cancérogène chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour le développement : L'ingrédient actif n'a pas causé d'anomalies congénitales chez les animaux de laboratoire. A été toxique pour le fœtus des animaux de laboratoire à des doses non toxiques pour la mère.

Toxicité pour la reproduction : Pour l'ingrédient actif, au cours d'études chez les animaux de laboratoire, des effets sur la reproduction n'ont été observés qu'à des doses ayant produit une toxicité importante chez les parents.

Toxicologie génétique : Pour l'ingrédient actif, les résultats d'études *in vitro* et animales portant sur la toxicité génétique ont été négatifs. Dans le cas du ou des composants mineurs, les résultats des essais *in vitro* portant sur la toxicité génétique ont été négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

12. Informations écologiques :

Évolution du produit dans l'environnement :

MOUVEMENT ET RÉPARTITION

Pour l'ingrédient actif, le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Le potentiel de bioconcentration est faible (facteur de bioconcentration inférieur à 100 ou Log Pow inférieur à 3).

ÉCOTOXICITÉ

Pour l'ingrédient actif, cette matière est très toxique pour les organismes aquatiques sur une base aiguë (CL₅₀ ou CE₅₀ entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces les plus sensibles testées).

Cette matière est pratiquement non toxique pour les oiseaux sur une base alimentaire (CL₅₀ > 5 000 ppm).

Cette matière est très toxique pour les oiseaux sur une base aiguë (DL₅₀ entre 501 et 2 000 mg/kg).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

Pour l'ingrédient actif :

CL₅₀, truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), statique, sur 96 h : 2,3 – 4,2 mg/L

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

En tant qu'ingrédient actif



En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

CE₅₀, huître (*Crassostrea virginica*), renouvellement continu, sur 96 h, inhibition de la croissance de la coquille: 0,72 mg/L

CE₅₀, puce d'eau (*Daphnia magna*), statique, sur 48 h, immobilisation : 17 mg/L

Toxicité pour les plantes aquatiques

En tant qu'ingrédient actif

CE₅₀, algue verte *Pseudokirchneriella subcapitata* (anciennement connue sous le nom de *Selenastrum capricornutum*), inhibition de la croissance de la biomasse, sur 96 h : 1,0 mg/L.

Toxicité pour les espèces terrestres non mammifères

Pour l'ingrédient actif :

CL₅₀, alimentaire, colin de Virginie (*Colinus virginianus*) : > 5000 ppm.

CL₅₀, alimentaire, colvert (*Anas platyrhynchos*) : >5000 mg/kg alimentaire

DL₅₀, voie orale, colin de Virginie (*Colinus virginianus*) : 510 mg/kg masse corporelle

DL₅₀ cutanée, abeilles (*Apis mellifera*) : > 100 microgramme/abeille

13. Information sur l'élimination :

Produit non voulu inutilisé : Consulter Dow AgroSciences ou l'organisme de réglementation provincial pour des renseignements sur l'élimination.

Élimination des contenants : Nettoyer et éliminer les contenants vides en suivant les instructions qui figurent sur l'étiquette du produit. S'il n'y a pas d'instructions ou que celles-ci sont ambiguës, consulter Dow AgroSciences au (800) 667-3852 ou l'organisme de réglementation provincial.

14. Information sur le transport :

TMD petit conteneur

NON RÉGLEMENTÉ

TMD grand conteneur

NON RÉGLEMENTÉ

IMDG

Désignation exacte de l'expédition : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

Nom chimique : MYCLOBUTANIL

Classe de risques : 9 Numéro d'ID : UN3077

Groupe d'emballage : GE III

Polluant marin : Oui

OACI/IATA

NON RÉGLEMENTÉ

15. Information réglementaire :

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires : 22399

Informations : 800 667 3852

Fiche maîtresse : 007705

État de la FS : Sections révisées : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 14

Date de la dernière révision : 06-07-06

**Fongicide agricole Nova™ 40W**

™ Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

En cas d'urgence, appeler CANUTEC au 613 996-6666

16. Autres renseignements :**Classification du Code national de prévention des incendies :** Sans objet**Classification du National Fire Protection Association :** Santé : 2; Inflammabilité : 1; Réactivité : 0.

Avis : Les renseignements que contient la présente fiche signalétique sont estimés exacts à la date d'entrée en vigueur précisée plus haut à la section 1 et sont susceptibles de changements par Dow AgroSciences Canada Inc. (DASCI) à tout moment. DASCI n'accepte aucune responsabilité qui pourrait résulter de quelque façon que ce soit de l'utilisation de fiches signalétiques qui ne sont pas publiées par DASCI, ou qui ont été modifiées sans l'autorisation écrite expresse de DASCI. Les utilisateurs de la présente fiche signalétique doivent s'assurer qu'ils ont en main la version autorisée la plus récente de cette fiche signalétique et doivent assumer toute responsabilité à cet égard. Toute incohérence ou toute anomalie dans le contenu de la présente fiche signalétique doivent être résolues en faveur de DASCI en se référant à la plus récente version de la fiche publiée par DASCI.